

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

REPORTS OF JUDGMENTS,  
ADVISORY OPINIONS AND ORDERS

OBLIGATIONS CONCERNING NEGOTIATIONS  
RELATING TO CESSATION  
OF THE NUCLEAR ARMS RACE  
AND TO NUCLEAR DISARMAMENT

(MARSHALL ISLANDS *v.* INDIA)

ORDER OF 19 MAY 2015

**2015**

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

RECUEIL DES ARRÊTS,  
AVIS CONSULTATIFS ET ORDONNANCES

OBLIGATIONS RELATIVES À DES NÉGOCIATIONS  
CONCERNANT LA CESSATION  
DE LA COURSE AUX ARMES NUCLÉAIRES  
ET LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

(ÎLES MARSHALL *c.* INDE)

ORDONNANCE DU 19 MAI 2015

Official citation:

*Obligations concerning Negotiations relating to Cessation  
of the Nuclear Arms Race and to Nuclear Disarmament  
(Marshall Islands v. India), Order of 19 May 2015,  
I.C.J. Reports 2015, p. 569*

---

Mode officiel de citation:

*Obligations relatives à des négociations concernant la cessation  
de la course aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire  
(Iles Marshall c. Inde), ordonnance du 19 mai 2015,  
C.I.J. Recueil 2015, p. 569*

ISSN 0074-4441  
ISBN 978-92-1-157271-1

Sales number **1079**  
N° de vente:

19 MAY 2015

ORDER

OBLIGATIONS CONCERNING NEGOTIATIONS  
RELATING TO CESSATION  
OF THE NUCLEAR ARMS RACE  
AND TO NUCLEAR DISARMAMENT  
(MARSHALL ISLANDS *v.* INDIA)

---

OBLIGATIONS RELATIVES À DES NÉGOCIATIONS  
CONCERNANT LA CESSATION  
DE LA COURSE AUX ARMES NUCLÉAIRES  
ET LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE  
(ÎLES MARSHALL *c.* INDE)

19 MAI 2015

ORDONNANCE

## COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

ANNÉE 2015

19 mai 2015

2015  
19 mai  
Rôle général  
n° 158OBLIGATIONS RELATIVES À DES NÉGOCIATIONS  
CONCERNANT LA CESSATION  
DE LA COURSE AUX ARMES NUCLÉAIRES  
ET LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

(ÎLES MARSHALL c. INDE)

## ORDONNANCE

*Présents*: M. ABRAHAM, *président*; M. YUSUF, *vice-président*; MM. OWADA, TOMKA, BENNOUNA, CAÑADO TRINDADE, GREENWOOD, M<sup>mes</sup> XUE, DONOGHUE, M. GAJA, M<sup>me</sup> SEBUTINDE, MM. BHANDARI, ROBINSON, CRAWFORD, GEVORGIAN, *juges*; M. COUVREUR, *greffier*.

La Cour internationale de Justice,

Ainsi composée,

Après délibéré en chambre du conseil,

Vu l'article 48 du Statut de la Cour et le paragraphe 3 de l'article 44 de son Règlement,

Vu l'ordonnance du 16 juin 2014, par laquelle la Cour a fixé au 16 décembre 2014 et au 16 juin 2015 les dates d'expiration des délais pour le dépôt, respectivement, du mémoire de la République des Îles Marshall et du contre-mémoire de la République de l'Inde sur la question de la compétence de la Cour,

Vu le mémoire dûment déposé par les Îles Marshall dans le délai ainsi fixé;

Considérant que, par une lettre datée du 5 mai 2015 et reçue au Greffe le 6 mai 2015, M. Shri Amandeep Singh Gill, coagent de l'Inde, a informé la Cour que son gouvernement sollicitait, pour les raisons exposées dans ladite lettre, un report de trois mois, à compter du 16 juin 2015, de la date d'expiration du délai de dépôt du contre-mémoire de l'Inde, soit jusqu'au 16 septembre 2015; et considérant que, dès réception de cette lettre, le greffier en a fait tenir copie aux Iles Marshall;

Considérant que, par une lettre datée du 8 mai 2015 et reçue au Greffe le même jour, M. Phon van den Biesen, coagent des Iles Marshall, a informé la Cour que le Gouvernement des Iles Marshall ne voyait pas d'objection à ce que la date d'expiration du délai pour le dépôt du contre-mémoire soit reportée de trois mois, conformément à la demande de l'Inde;

Compte tenu des vues des Parties,

*Reporte* la date d'expiration du délai pour le dépôt du contre-mémoire de l'Inde sur la question de la compétence de la Cour au 16 septembre 2015;

*Réserve* la suite de la procédure.

Fait en anglais et en français, le texte anglais faisant foi, au Palais de la Paix, à La Haye, le dix-neuf mai deux mille quinze, en trois exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et les autres seront transmis respectivement au Gouvernement de la République des Iles Marshall et au Gouvernement de la République de l'Inde.

Le président,

(*Signé*) Ronny ABRAHAM.

Le greffier,

(*Signé*) Philippe COUVREUR.